

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil d'administration du 25 novembre 2019

Procès-verbal

Étaient présents : Dominique HASCHER, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Jean-Pierre ANCEL, Xavier BLANC-JOUVAN, Jean-Sébastien BORGHETTI, Julien BOUDON, Jean-Marie BURGUBURU, David CAPITANT, Béatrice CASTELLANE, Josseline de CLAUSADE, Hélène FARGE, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Jacques FOURVEL, Marie-Aimée LATOURNERIE, Didier LE PRADO, Jean MASSOT, Thi My Hanh NGO FOLLIOU, Emmanuel PIWNICA, Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, Stéphanie REICHE-DE VIGAN, Bernard STIRN, Nicolas CORNU THÉNARD et Emmanuelle BOUVIER.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Aurélien ANTOINE, Hubert BAZIN, Loïc CADIET, Gustavo CERQUEIRA, Lucie CLUZEL-MÉTAYER, Marie-Bénédicte DESVALLON, Marie Anne GALLOT LE LORIER, Jean-Paul JEAN, Jacques LARRIEU.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 juin 2019

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres

Le président indique qu'une vingtaine de candidats figurant en annexe sollicitent leur admission.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir apparaissant dans l'ordre du jour (Annexe 3), le président ne revient que sur certaines d'entre elles.

Dominique Hascher passe la parole à Jacques Fourvel, président de la section *Droit des affaires*. La section a tenu son colloque annuel le 27 novembre en partenariat avec Mines ParisTech sur *Données de santé et compétitivité, quels défis pour la technique et le droit ?* Sujet un peu différent mais d'une grande actualité. Cette demi-journée a été ouverte par le Président Christian Vigouroux et trois tables rondes composées de juristes et de techniciens ont suivi.

Dès janvier 2020, la section reprendra l'organisation des « Jeudis de la SLC » au Conseil constitutionnel sur le thème *Souveraineté et guerre économique* avec une première conférence introductive le 30 janvier.

Les rencontres franco-japonaises sur *La balance des intérêts* se sont déroulées les 15-21 septembre 2019 à Tokyo. Des étudiants et jeunes chercheurs francophones sont venus assister à ces échanges. La salle de l'Université de Tokyo était remplie. Ces liens avec le Japon sont importants et doivent se poursuivre. Des rencontres ont lieu tous les quatre ans mais la création d'une section *Japon* permet le renforcement de ces liens. Julien Boudon, président de la section informe le Conseil qu'un séminaire franco-japonais de droit public a eu lieu en septembre et qu'il sera en décembre au Japon pour rencontrer les professeurs Omura et Kitamura.

Le colloque organisé par la section *Droit de l'Animal* et l'Association des juristes franco-britanniques sur *L'homme, roi des animaux ? Animaux, droit & société*, le 11 octobre 2019 a réuni 200 personnes sur la journée.

5. La vie des sections

Dominique Hascher propose au Conseil la création de plusieurs sections :

Une section *Océanie*, présidée par M. Eric Descheemaeker, professeur à l'Université de Melbourne, membre de la SLC, spécialiste de droit des obligations non contractuelles et de droit comparé.

Une section *Droit social*, présidée par M. Laurent Gamet, professeur à l'Université Paris-Est. Des activités *Modes alternatifs de règlement des différends* confiées à M. Olivier Castello, gérant de l'entreprise CSL CONSEIL, membre de la SLC, ancien juge au Tribunal de commerce de Paris. Une section *Arbitrage* existe déjà mais la médiation n'est pas traitée. Béatrice Castellane, présidente de la section *Arbitrage et ADR*, indique que les *Modes alternatifs de règlement des différends* englobent également l'arbitrage.

Stéphanie Reiche-de Vigan et Bénédicte Fauvarque-Cosson s'inquiètent du nombre important de sections (32) pour l'organisation matérielle de leurs événements et pour leur fonctionnement. Le président précise qu'elles ne fonctionnent pas toutes en même temps, et que les différents responsables des sections doivent s'organiser sans faire peser des tâches inutiles sur le secrétariat.

La création d'une section *Droit civil* est également proposée, présidée par M. Gustavo Cerqueira, professeur à l'Université de Nîmes. Bénédicte Fauvarque-Cosson indique au Conseil qu'il y a déjà une section *Droit des contrats* et qu'il faudrait trouver à cette nouvelle section un autre titre.

Jean-Marie Burguburu ajoute que les activités de droit comparé ont commencé par le droit civil avant le droit public et propose de regrouper des sections. Dominique Hascher précise que les sections travaillent déjà ensemble et va demander à Gustavo Cerqueira de changer l'intitulé de cette section qui a un double objectif : promouvoir le débat comparatiste sur les institutions de droit civil, ainsi que, plus largement, sur les fonctions et l'avenir du droit civil, pris dans sa double dimension de branche du droit et de discipline savante. Le titre finalement retenu est *Méthodologie comparée du droit civil*.

Une dernière section est proposée : *Justice et État de droit*, présidée par Mme Sylvaine Poillot-Peruzzetto, conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, vice-présidente de la SLC et M. Lukas Rass-Masson, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole. L'objectif de cette section est de montrer comment, dans une démocratie, la justice est un élément essentiel de l'état de droit avec une dimension européenne.

Concernant les projets de comités locaux à Toulouse et Strasbourg (article 14 des statuts) évoquées lors du dernier Conseil, le président et le secrétaire général n'ont pas de nouvelles de Strasbourg. Pour Toulouse, un intérêt certain a été marqué localement pour une telle initiative. Sylvaine Poillot-Peruzzetto rappelle au Conseil que plusieurs conditions devraient être réunies pour devenir un Comité local : existence d'un centre de droit comparé, de liens

avec la Société ainsi que de relations étroites entre l'université et les praticiens du droit que sont localement les magistrats, les avocats, les juristes d'entreprise, les notaires, les huissiers. La Faculté de droit et non une personne demande la création de ce comité pour pérenniser la situation dans le temps. Les membres des comités doivent être membres de la SLC.

Pour Mme Poillot-Peruzzetto, Toulouse réunit toutes ces conditions : les présidents des sections Russie et Propriété intellectuelle, Mme Estelle Fohrer-Dedeurwaerder et M. Jacques Larrieu, sont à Toulouse. Le Centre de droit comparé de Toulouse, dirigé par Mme Wanda Mastor est très actif et des liens ont été tissés entre les universitaires et les professionnels du droit à travers l'Association « Toulouse, cité européenne du droit ».

Dominique Hascher souhaite une décentralisation des activités de la Société. Il prend note de l'intérêt qu'il y a à Toulouse et des initiatives en faveur de la création d'un Comité. Le projet sera soumis à l'Assemblée générale du 9 décembre.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

6. Publications

Nicolas Cornu Thénard indique au Conseil qu'un ouvrage intitulé *La Société de législation comparée. Études sur 150 ans d'histoire* va paraître. Il se déploie sur deux niveaux : une trame générale qui retrace chronologiquement cette histoire, et des notices illustrées, à portée plus restreinte, insérées au sein des chapitres. Un second ouvrage est en préparation. Sur la proposition du Doyen Boudon, nous allons rééditer un ouvrage important à la fois pour l'histoire de la SLC et plus généralement du droit comparé – les actes du Congrès international de 1900, avec une introduction de Julien Boudon. Pour des raisons budgétaires, ne sera reproduite que la partie sur la méthode et non l'ensemble des deux volumes. Pour ces deux ouvrages une souscription est proposée.

Le secrétaire général indique au Conseil que le 9 décembre 2019 se tiendra le colloque anniversaire de la Société, le matin à l'Institut de France qui sera consacré à la présentation du livre en préparation, et l'après-midi à la Cour de cassation avec un colloque qui portera sur la forme spécifique de la Société pour l'étude et la diffusion du droit comparé. Le premier prix du Concours de droit comparé sera remis à cette occasion et la journée se terminera par l'assemblée générale de fin d'année.

Hélène Farge souhaite connaître la composition du jury du concours. M. Cornu Thénard précise qu'il s'agit de : Françoise Monéger, ancien conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation, Etienne Picard, professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et lui-même.

7. Questions administratives et financières

Le président, au nom de la SLC, exprime sa reconnaissance à tous les membres du Conseil d'administration dont les mandats viennent à expiration.

Dominique Hascher présente les personnes pressenties pour remplacer les membres sortants et qui seront proposées lors de l'Assemblée générale du 9 décembre.

S'agissant des vice-présidents, pour succéder à Hélène Farge, le président a reçu la candidature de François Molinié, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

S'agissant des membres du Conseil, Dominique Attias serait remplacée par Thi My Hanh Ngo Folliot, avocate au Barreau de Paris ; François-Xavier Lucas par François Chénéde, professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon III ; Hélène Ruiz-Fabri par Julia Heinich, professeur à l'Université de Dijon ; Jean Tarrade par Christoph Maurer, avocat au Barreau de Paris ; Eric Thomas par Winston Maxwell, Director, Law and Digital Technology, Telecom Paris - Institut

polytechnique de Paris, et François-Guy Trébulle par Thomas Génicon, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

Deux autres personnes n'ont pas encore été remplacées : Jean-Paul Jean, président de chambre à la Cour de cassation (la Première Présidente de la Cour de cassation n'a pas encore proposé de nom pour son remplacement) et Maryvonne de Saint Pulgent, présidente de la section du rapport et des études au Conseil d'État, qui devrait être remplacée par un membre du Conseil d'État.

Le président rappelle que son mandat se termine fin décembre 2019 et qu'un nouveau président sera en conséquence élu lors de la prochaine assemblée. Il précise que la présidence revenant à un membre du Conseil d'État, il a estimé conforme à la tradition de la SLC de demander au Vice-Président du Conseil d'État de proposer un de ses membres. Celui-ci a désigné Bernard Stirn, Président de section au Conseil d'État, et actuel vice-président de la Société. Bernard Stirn est devenu membre de la SLC en 2007 et préside la section *Droit de l'action publique* depuis sa création en 2012. S'il est élu, il succèdera donc au président Jean-Louis Dewost, dernier président venant du Conseil d'État.

Bernard Stirn remercie Dominique Hascher. C'est un véritable honneur pour lui si l'Assemblée générale suit le Conseil d'administration. Le droit comparé est très important aujourd'hui et il sera très heureux de travailler avec le Conseil et ses membres.

Jacques Fourvel, vice-président de la SLC, remercie Dominique Hascher pour ces quatre années passées à présider la Société et pour sa présence aux débats de la section *Droit des affaires* qui a toujours été grandement appréciée.

8. Questions diverses

Bénédicte Fauvarque-Cosson souhaite savoir ce qu'il en est du partenariat avec Lexbase. Nicolas Cornu Thénard indique au Conseil qu'une première étape a été mise en place. Tous les articles concernant le droit africain sont désormais disponibles sur la base de données Lexbase Afrique avec un embargo de trois ans. Un premier colloque a également été diffusé sur Lexradio. Le secrétaire général ajoute qu'un projet d'émission regroupant les colloques de la Société diffusés sur cette radio en ligne a été proposé.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

